

République Française

\*\*\*\*\*

Département de l'Aube

DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Bar-sur-Aube

\*\*\*\*\*

SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2024

**Nombre de Membres**

| Membres en exercice | Présents | Votants               |
|---------------------|----------|-----------------------|
| 27                  | 19       | 19<br>+ 3<br>pouvoirs |

Date de convocation  
29 octobre 2024

Date de publication  
7 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, maire.

Présents : **Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD, Evelynne BOCQUET, Philippe BORDE, Angélique CHEVRE, Marie-Agnès CRESPIN PAIS DE SOUSA, Raphaël DA CRUZ, Anita DANGIN, Jean-Luc DEROZIERES, Pierre MARY, Jean-Pierre NANCEY, Emmanuel PROVIN, Régis RENARD, Marie-José ROY-DECHANET, Jean-Baptiste SCHREINER, Mélanie SIGNORY, Isabelle VAN-RYSEGHEM, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.**

Absents : **Katty CLAYES TAHKBARI, Raynald INGELAERE, Pierre Frédéric MAITRE, Mickaël VAIRELLES, Karine VERVISCH.**

Représentés : **Simone DEVAUX pouvoir à Régis RENARD, Bruno LORILLERE pouvoir à Emmanuel PROVIN, Pascale PETIT pouvoir à Claudine BAUDIN ERARD.**

**Madame Lucienne WOJTYNA** a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : 11\_05112024

**N°11 : CONVENTION CYCLOSPORTIVE**

**Rapporteur : Monsieur Philippe BORDE**

Ville arrivée du tour de l'Avenir 2021, ville arrivée du Tour De France Femmes 2022 où les coureuses ont été les précurseuses des chemins blancs au travers des vignes de la Cote des Bar en Champagne, chemins blancs devenus mythiques avec le Tour De France 2024, Bar-sur-Aube devient une terre d'accueil du vélo et des cyclistes. De ce fait, quoi de plus naturel pour la municipalité de Bar-sur-Aube que de lancer une épreuve cyclo sportive au travers du vignoble sur les chemins blancs de la Côte de Bar-sur-Aube en Champagne.

Informées de la qualité de ses organisations et conseillées par le parrain de l'épreuve Pierre ROLAND, les équipes de la ville de Bar-sur-Aube, se sont tournées vers CLSO et son Président Sébastien MEDAN pour l'organisation de ce rendez-vous cycliste qui se composera de 4 parcours Routes, 2 parcours Gravel et une balade familiale avec visite de cave et autres services. La première édition de cette cyclo sportive est prévue les 14 et 15 juin 2025 et correspond totalement à la volonté du territoire de Bar-sur-Aube d'encourager la pratique sportive pour toutes et tous et de rayonner au travers du sport. En effet, les cyclo sportifs pourront découvrir en réel les superbes paysages du vignoble de la Cote des Bar, les chemins qui sillonnent les coteaux du vignoble champenois où se fabriquent notamment les meilleurs champagnes et emprunter les fameux chemins blancs du tour de France.

L'association Chablais Léman Sport Organisation (CLSO) organise déjà plusieurs courses sur ce format en France (Vache qui rit, Babybel, Thonon Cycling Race, Châtel Chablais Léman Race, Ronde Picarde) et possède les compétences et le réseau nécessaire à l'organisation d'un évènement de cette ampleur où 2 000 participants seront attendus sur le week-end. CLSO sera notamment en charge de :

- Traiter des questions liées directement à l'organisation sportive de l'épreuve à savoir la validation des parcours, la gestion des bénévoles, la création et le suivi du dossier administratif, la gestion des relations avec les communes traversées, la pose et le défléchage de la signalétique des parcours, la mise en place d'un dispositif de chronométrage et de sécurité / médecins, la gestion des différents ravitaillements ;
- Coordonner les opérations de mise en place des sites de départ et d'arrivée
- Assurer la communication nationale de l'évènement
- Trouver les partenaires et prestataires associés à l'épreuve.

La commune s'engage quant à elle à fournir le matériel et les équipements listés dans la convention ci-jointe annexée ainsi que de participer financièrement à sa réalisation.

Afin de pérenniser cet évènement, la convention porte sur un engagement sur 5 années.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses : 271 000 € dont :

- Frais fédéraux : 13 000 €
- Frais de transport / hébergement / restauration : 66 000 €
- Frais de matériel : 128 000 €
- Frais d'équipement / fonctionnement : 63 000 €
- Autres : 1 000 €

Recettes : 271 000 € dont :

- Recettes d'exploitation / boutique : 166 000 €
- Partenaires privés : 30 000 €
- Aides publiques : 75 000 €
  - Région / Département : 15 000 €*
  - CCRB : 15 000 €*
  - Commune (Bar-sur-Aube) : 45 000 €*

Afin de matérialiser ce partenariat, il est nécessaire de conclure une convention d'organisation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la Convention d'organisation annexée à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la Convention annexée à la présente délibération ainsi que l'ensemble des documents s'y rapportant,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme au registre des délibérations  
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube

Fl



..Lucienne...WATYNA secrétaire de séance

Waty